

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 27 novembre 2023 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Corinne THIVANT et Messieurs Rémy ARQUILLERE et Dominique BOULOT-TULOUP.

Absente excusée : Madame Nathalie KLIMENKO donne pouvoir à Madame Christine DURAND

Absente : Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND et Corinne GUILLOT

Monsieur Guillaume LEFEBVRE a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Foyer rural

Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de rénovation. La dalle a été coulée, les portes et fenêtres ont été changées. La VMC double flux a été livrée et installée dans les combles. La toiture est terminée.

Les travaux annexes réalisés par la Mairie : raccordement au réseau d'assainissement collectif, raccordement au réseau d'eau potable. En effectuant ces travaux, il a été découvert l'existence d'un bac dégraisseur entre le foyer et la bibliothèque. La gestion des eaux pluviales a également été traitée temporairement, en attendant la démolition.

Le calendrier prévisionnel des travaux est bien tenu. Une réunion de chantier a lieu tous les mardis matins à 9h00.

Le 28 novembre, c'est l'entreprise Achroma qui interviendra pour le lot isolation et plâtrerie.

Une réunion de la Commission Bâtiments Communaux a eu lieu le vendredi 24 novembre en présence de Madame Sandrine BIOSSET. Étaient présents également Monsieur Rodolphe BASSO, pour le choix du carrelage et de la faïence et Monsieur Mathieu ROLLET pour le choix des menuiseries intérieures.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de subvention au titre du Fonds Vert devrait permettre d'obtenir la somme de 42.000,00 €. Il faut attendre la notification officielle de la part de la Préfecture.

- Lotissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise BORDELLET devait intervenir à partir du 20 novembre pour la pose des bordures, mais à ce jour l'entreprise n'est encore pas arrivée sur le chantier.

Par ailleurs, il a été signalé en réunion de chantier que la Mairie souhaitait récupérer la terre végétale en surplus, notamment pour le comblement du fossé Rue Philippe Picard puis au dépôt d'Arçon. Or, plusieurs camions sont partis hors commune. L'entreprise a pu être contactée et la terre restante a pu être récupérée.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le prix de vente au m<sup>2</sup> des parcelles de terrains situées dans le lotissement communal « Le Clos des Vignes » en tenant compte des travaux importants réalisés pour lotir ces parcelles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de fixer le prix de vente des parcelles de terrains situées dans le lotissement « Le Clos des Vignes » à 49,00 € le m<sup>2</sup> dont 7,00 € de TVA calculée sur marge ;

### **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle que les cloches de l'église ne sonnent plus les heures. Un devis a été demandé à l'entreprise BODET pour faire un état des lieux du clocher et procéder à la réparation.

L'entreprise a fait parvenir deux devis :

- Remplacement du tintement de la grosse cloche et sonnerie des heures, pour la somme de 1.867,00 € HT soit 2.240,40 € TTC
- Dépannage et remplacement du cadran à l'arrêt, pour la somme de 3.477,00 € HT, soit 4.172,40 € TTC

Le montant total de ces travaux s'élève à 6.412,80 € TTC.

Le Département de la Loire et le Diocèse ont été contactés afin d'étudier les différentes possibilités de financement.

Aussi, Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir l'acquisition de chaises hautes supplémentaires pour la cantine, le remplacement des deux bornes incendie Route de la Varenne et Route des Monts de la Madeleine, les travaux de réparation du tintement des cloches et d'un cadran à l'église. Il est également nécessaire d'abonder aux crédits du chapitre 14 (FPIC). Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°4 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>		
D 2184-303 – Acquisition 6 chaises hautes Cantine		500,00 €
D 21568 – 304 – Poteaux incendie Rte de la varenne et Rte des Mts de la Madeleine		6.200,00 €
D 21318 – 305 – Travaux Clocher église		6.500,00 €
D 2151 – 293 - Travaux voirie Rte de l'étang d'Arçon	13.200,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>13.200,00 €</b>	<b>13.200,00 €</b>
<b>DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
D 739223 - FPIC		200,00 €
D 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	200,00 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2023 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

## **FORÊT DE RÉBRUNS : PROGRAMME DE COUPE 2024**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Anthony AUFFRET, Directeur de l'Agence Ain Loire Rhône de l'ONF, concernant les coupes à asséoir en 2024 à la forêt de Rébruns, relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après ;

### **ETAT D'ASSIETTE 2024**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Année prévue doc. Gestion	Proposition ONF	Mode de commercialisation
1	Amélioration	100	1,5	2023	2024	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
3	Amélioration	29	0,4	2023	2024	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
8	Amélioration	150	2,5	2023	2024	Vente avec mise en concurrence (sur pied)

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

- 2) Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- 3) Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- 4) Madame le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles 1, 3 et 8.

Par ailleurs, Madame le maire propose de renouveler l'adhésion à l'association des Communes forestières.

Madame le Maire présente l'Association des Communes Forestières et son réseau :

- Il est fait l'état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- Madame le Maire expose l'intérêt pour la commune de Changy d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de la Loire pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de la Loire, membre de la fédération nationale des Communes Forestières, et d'en respecter les statuts ;
- 2) Accepte de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- 3) Charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

- 4) Mandate Madame le Maire pour représenter la commune de Changy auprès de ces instances (Association départementale, Union régionale, Fédération nationale).

## **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

### **\* Stratégie forestière**

Madame le Maire souhaite qu'un membre du Conseil Municipal puisse participer à la réunion de lancement de la stratégie forestière de Roannais Agglomération qui aura lieu le 30 novembre à 15h30.

### **\* Conseil Communautaire, le jeudi 26 octobre**

Madame le Maire indique ne pas avoir pu participer à cette réunion.

### **\* Groupe de travail Zone d'Accélération des énergies renouvelables**

Madame Catherine BIGAY a participé au groupe de travail le jeudi 26 octobre. L'objectif était de cibler les zones pour l'éolien, la méthanisation, le solaire, etc... Les services de Roannais Agglomération vont remettre la carte à jour.

### **\* Conférence des Maires**

Madame le Maire informe les membres du Conseil du point principal abordé lors de cette réunion : le tarif de l'eau 2024. Le vote sera fait par Roannaise de l'Eau. Trois tarifs étaient proposés. Les élus communautaires ont une préférence pour une augmentation médiane.

## **COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS**

### **\* Association Jeunesse et Sport**

Madame le Maire explique avoir rencontré l'association qui rencontre des difficultés financières du fait de plusieurs facteurs : remise à niveau des grilles de salaires, externalisation des fiches de paies, augmentation du coût des transports, augmentation du coût des repas, ouverture du Centre de loisirs les mercredis à Saint Martin d'Estreaux, en plus de Saint Forgeux Lespinasse... Roannais Agglomération demande à l'association de faire des efforts pour diminuer le coût des activités, notamment diminuer le nombre de sorties. Or, l'association a pour but principal de proposer aux jeunes du secteur des activités diverses et variées pouvant les enrichir culturellement notamment.

L'association a déjà beaucoup travaillé sur le budget prévisionnel 2024. Alors que le déficit pour l'année 2022 était de 22.000,00 €, il s'élèverait à 15.000,00 € en 2024.

L'Association rencontre l'ensemble des Maires de l'ex-canton de La Pacaudière pour les alerter sur ce sujet.

### **\* Commission Voirie, le mardi 14 novembre**

Madame Evelyne RICARD explique que la Commission Voirie a travaillé sur la signalisation de la Rue des Halles et du Chemin de Vers mont.

En 2024, la commission devra étudier aussi les projets d'aménagement des abords du foyer rural, les travaux de voirie Route de la Varenne, et l'achèvement des travaux de sécurisation du parking de la salle d'animation.

### **\* Conseil Municipal Enfants, le lundi 6 novembre**

Les enfants ont travaillé sur l'aménagement à réaliser à l'emplacement de l'ancienne boîte aux lettres de l'école. Ils s'orienteraient sur la création d'une œuvre en pots en terre cuite.

L'heure du conte aura lieu le vendredi 15 décembre à 16h30 dans la salle d'animation. Après le conte, il sera offert un petit goûter de Noël avec madeleines et chocolat chaud.

Le Conseil Municipal Enfants décorera le bourg le mercredi 13 décembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal Enfants aura lieu le lundi 4 décembre de 16h30 à 17h45.

#### \* CCAS, le mercredi 22 novembre

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de cette réunion ayant pour ordre du jour :

- Accueil de Monsieur Patrice DUCHEZ
- Préparation des vœux
- Préparation du repas du CCAS

Les manifestations organisées lors de l'année 2024 seront la soirée Théâtre et le concert avec Espoir Santé Harmonie.

Roannais Agglomération organise à Changy des ateliers Sommeil à Changy, au mois de mai.

#### \* Rencontre avec Madame MOUSSIÈRE

Madame le Maire fait le compte-rendu de la rencontre avec Madame MOUSSIÈRE, Conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP. Madame MOUSSIÈRE a présenté l'analyse financière au titre de l'année 2022.

En 2022, on constate une évolution très favorable de la capacité d'autofinancement brute par l'effet conjugué d'une hausse des recettes de fonctionnement et une baisse des charges de fonctionnement, et ce, en tenant compte de l'impact du transfert des budgets annexes dans le budget principal.

La politique menée pour rationaliser les charges de personnel a eu un effet bénéfique sur ce ratio. L'évolution constatée permet pour la première fois depuis 2018, d'obtenir une capacité d'autofinancement nette positive, donc de dégager une marge pour que la commune puisse autofinancer une partie de ses investissements.

Par contre, la commune dispose d'une faible marge de manœuvre en matière de fiscalité.

En matière d'endettement, le ratio s'améliore du fait de l'impact de l'évolution de la capacité d'autofinancement. Mais il demeure un peu élevé malgré un désendettement progressif de la collectivité. Il est donc conseillé à la commune de limiter son recours à l'emprunt pour ses investissements futurs.

### QUESTIONS DIVERSES

\* L'arbre de Noël pour les agents municipaux et l'équipe municipale aura lieu le vendredi 15 décembre à 20h00 à la salle d'animation.

\* Madame le Maire donne lecture du courrier de la SNCF. Pour limiter le changement climatique, le Gouvernement encourage le développement du transport longue distance de marchandises par le train. En parallèle, SNCF réseau et l'Etat allouent des moyens financiers pour améliorer la situation des riverains les plus touchés par le bruit ferroviaire. Aussi, certains administrés de la commune pourraient être sollicités pour implanter un dispositif de mesures de bruits sur leur propriété proche de la voie ferrée.

\* Madame le Maire donne lecture des courriers de demandes de subvention du Secours Catholique et des restos du Cœur. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ces demandes.

\* Madame le Maire donne lecture du courrier de Collectif Handicap Loire Nord. L'association invite les collectivités publiques à une réunion d'information le 15 janvier 2024 à 10h00.

\* Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Nicolas CHARGUEROS, Maire du Crozet, concernant le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

**Le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023 à 20H00 en Mairie**